

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3108

17 décembre 2011

SOMMAIRE

PhotoTechLuxco 1 S.A.	149138	SOZACOM Luxembourg Spf S.A.	149173
Saba Invest S.A.	149156	Special Situations Luxembourg Co. 1 ...	149154
SA Contraste Europe	149155	Spirilux S.à r.l.	149157
Safi Luxembourg s.à r.l.	149157	SSCP Security Parent S.à r.l.	149173
Sagelux S.A.	149157	Staples Luxco S.à r.l.	149154
Sagelux S.A.	149158	Starlight Holdings (Lux) USD S.à r.l.	149176
Scandinavian Touch Invest S.A.	149158	Stars Estate S.A.	149174
Schroder International Selection Fund ..	149156	Stars Estate S.A.	149174
Seacat S.A.	149156	Starwood Finance Luxembourg S.à r.l. ..	149155
Segepi Lux	149158	Starwood International Holding S.à r.l. .	149155
Segovia Holdings S.à r.l.	149138	Sterling Equity Partners S.A.	149155
Senta Investment I S.à r.l.	149138	Sterling Equity Partners S.A.	149156
Seraya Spf S.A.	149158	Ste-Véronique GmbH	149155
Serra Holdings S.à r.l.	149158	Sunflower Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	149157
Shoetime Holding S.A.	149157	149157
Sivry SpF S.A.	149158	Sun Hellas Holdings S.A.	149174
SK A.I.	149171	Swisscom IT Services Finance S.E.	149156
SK A.I.	149171	Symbionics S.à r.l.	149174
SM Holdings S.A.	149171	Tarco Oil International S.A.	149183
SM Holdings S.A.	149172	Tar Immobilière S.A.	149183
Société Générale d'Etude et de Dévelop- pement S.A.	149154	TBU-4 International S.A.	149183
So Good S.à r.l.	149154	T.C.M.	149174
Sohoma S.à r.l.	149172	TC Private Equity S.à r.l.	149184
Solfin International S.A.	149172	TDAFC (Luxembourg) S.A.	149184
Somberg S.A. SPF	149173	Terryhold S.A.	149184
Somberg S.A. SPF	149173	Thekla S.A.	149184
SONGBIRD INVESTMENT CORPORA- TION, Luxembourg Branch	149172	Time-Classics AG	149175
Sopalim S.A.	149173	Todi Bro. S.A.	149175
Soproim S.A.	149172	TransEuropean Property Holdings (Lu- xembourg)	149175

Segovia Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 119.709.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Référence de publication: 2011154645/10.

(110179578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Senta Investment I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 118.253.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011154646/9.

(110179591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

PhotoTechLuxco 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 163.177.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth day of the month of October.

Before Us, Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of PhotoTechLuxco 1 S.A. (the "Company"), a société anonyme with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, dated 17 August 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under the number B 163.177.

The meeting was presided by Mr Simon BARNES, private employee, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr Thibault BASQUIN, director, residing in Paris (France) and as scrutineer Mr Yann CHARETON, director, residing in Milan (Italy).

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholder(s), the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. Said list shall remain attached to the present deed to be registered therewith with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that all the all forty thousand (40,000) shares are represented by Mr Thibault BASQUIN, aforementioned, at the present meeting so that the meeting is validly constituted and able to validly decide on all items of the agenda.

III. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1) Restructuring of the issued share capital of the Company by:

(i) Reducing the nominal value of the shares issued by the Company from its current amount of one Euro (EUR 1.-) to ten Euro-cents (EUR 0.1) so that the issued share capital of forty thousand Euros (EUR 40,000.-) is represented by four hundred thousand (400,000) shares; issue of the shares resulting from the split;

(ii) creating ten (10) classes of shares, namely Class A shares, Class B shares, Class C shares, Class D shares, Class E shares, Class F shares, Class G shares, Class H shares, Class I shares, and Class J shares (together the "Classes" and each share thereof, an "Share"), each with a nominal value of ten Euro-cents (€ 0.1) and determining the rights attached to each class of shares as set forth in the amended and restated articles of incorporation as set forth below under item (5) below;

(iii) reclassifying all four hundred thousand (400,000) existing shares into shares of different Classes, pro rata per Class, being forty thousand (40,000) shares in each of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F shares, Class G shares, Class H shares, Class I shares, and Class J shares;

Increase of the issued share capital of the Company by an amount of seventy-five million three hundred ninety-eight thousand nine hundred ninety Euros (EUR 75,398,990) so as to bring it from its current amount of forty thousand Euros

(EUR 40,000.-) to seventy-five million four hundred thirty-eight thousand nine hundred ninety Euros (EUR 75,438,990) by the issue of a total of seven hundred fifty-three million nine hundred eighty-nine thousand nine hundred (753,989,900) new shares (being seventy-five million three hundred ninety-eight thousand nine hundred ninety (75,398,990) in each of classes A, B, C, D, E, F, G, H, I and J) (the “New Shares”), each of a nominal value of ten Euro-cents (EUR 0.1), for a total subscription price of seventy-five million three hundred ninety-eight thousand nine hundred ninety Euros (EUR 75,398,990); subscription to all the New Shares and payment of the subscription price in cash by AXA LBO FUND IV FCPR and new shareholders as set forth in the table below (the “Subscribers”); in relation to the issue of the New Shares and to the extent necessary, waiver of the preferential subscription rights of the existing sole shareholder in relation to the issue of the New Shares against contributions in cash; consequential amendment of the articles;

Subscriber	Number of shares subscribed in each Class A, B, C, D, E, F, G, H, I and J	Total number of shares subscribed	Subscription price
AXA LBO FUND IV FCPR	30,325,562	30,325,562	EUR 30,325,562
AXA LBO IV Supplementary	25,523,118	255,231,180	EUR 25,523,118
Five Arrows Co-Investments FCPR	2,294,394	22,943,940	EUR 2,294,394
Five Arrows Principal Investments FCPR	9,939,648	99,396,480	EUR 9,939,648
Five Arrows Principal Investments B FCPR	670,453	6,704,530	EUR 670,453
Indigo Capital V L.P.	3,226,124	32,261,240	EUR 3,226,124
Partners Group Access 350 L.P.	3,226,124	32,261,240	EUR 3,226,124
HC Conseil	129,045	1,290,450	EUR 129,045
ED Associés S.à.r.l.	64,522	645,220	EUR 64,522
Total	75,398,990	753,989,900	EUR 75,398,990

2) Acknowledgement and confirmation by the meeting and by the notary that the new shareholders of the Company pursuant to item 2 of the agenda are registered on the attendance list in order to participate to the extraordinary general meeting and to vote on the remaining items of the agenda;

3) Creation of an authorised share capital of seven hundred million Euros (EUR 700,000,000.-) (excluding the currently issued share capital) upon such terms and conditions as determined in the report issued by the board of directors of the Company in accordance with articles 32-3(5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the “Report”), and authorization to the board of directors to limit or suppress any pre-emptive subscription rights of the existing shareholders for the issue of shares (irrespective of class) within the limits of the authorized share capital and the provisions of the Report and determination of the validity period of the authorised share capital, for a period starting on the date of the present meeting and ending on the fifth anniversary of the date of publication in the Mémorial of the minutes of the general meeting of shareholders having decided the creation of such authorized share capital; acknowledgment of the Report.

4) Amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company to take into account the above resolutions and to make such further amendments as set forth above (substantially in the form attached to the proxies to the meeting).

After the foregoing was approved by the appearing party, the following resolution was passed;

First resolution

The Sole Shareholder resolved to restructure the share capital of the Company as set forth below.

The Sole Shareholder resolved to reduce the nominal value of the shares issued by the Company from its current amount of one Euro (EUR 1.-) to ten Eurocents (EUR 0.1) and split each share in issue of the Company into ten (10) shares each with a nominal value of ten Euro-cents (EUR 0.10) so that the issued share capital of forty thousand Euros (EUR 40,000.-) of the Company shall be represented by four hundred thousand (400,000) shares and to issue such shares resulting from the split.

The Sole Shareholder resolved to create ten (10) classes of shares, namely Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares, and Class J Shares, each with a nominal value of ten Euro-cents (€ 0.1) and to determine the rights attached to the Shares as set forth in the amended and restated articles of incorporation below.

The Sole Shareholder then resolved to reclassify the four hundred thousand (400,000) existing shares into Shares, pro rata per Class, being forty thousand (40,000) in each of Class A, B, C, D, E, F, G, H, I and J.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of seventy-five million three hundred ninety-eight thousand nine hundred ninety Euros (EUR 75,398,990.-) so as to bring it from its current amount of forty thousand Euros (EUR 40,000.-) to seventy-five million four hundred thirty-eight thousand nine hundred ninety Euros (EUR 75,438,990.-) by the issue of a total of seven hundred fifty-three million nine hundred eighty-nine thousand nine hundred (753,989,900) new shares (being seventy-five million three hundred ninety-eight thousand nine hundred ninety (75,398,990) new shares of each of Classes A, B, C, D, E, F, G, H, I and J) (the "New Shares"), each of a nominal value of ten Euro-cents (EUR 0.1), for a total subscription price of seventyfive million three hundred ninety-eight thousand nine hundred ninety Euros (EUR 75,398,990.-).

The Sole Shareholder waived, to the extent necessary, its preferential subscription rights in relation to the issue of the New Shares against contributions in cash.

Thereupon, the Subscribers, represented as set out in the attendance list, subscribed to all the New Shares as set forth in the table set forth in the agenda and paid the total aggregate subscription price of seventy-five million three hundred ninety-eight thousand nine hundred ninety Euros (EUR 75,398,990.-) in cash. Evidence of the payment of the total aggregate subscription price was shown to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolved to determine the rights and obligations of each of the class of shares by amending articles 5 and 16 and providing for a new article 21, as set forth in the amended and restated articles under the fifth resolution.

Third resolution

The meeting acknowledged and confirmed, and the notary stated that the new shareholders of the Company pursuant to the second resolution are registered on the attendance list (which shall remain attached to the present deed to be registered therewith) in order to participate to the extraordinary general meeting and to vote on the remaining items of the agenda, and that all the shares in issue of the Company are validly present or represented so that decisions can be taken on the remaining items of the agenda.

Fourth resolution

The meeting acknowledged the report dated 25 October 2011 issued by the board of directors (the "Report") pursuant to article 32-3 (5) of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

The meeting resolved to create an authorized share capital of the Company of an amount of one seven hundred million Euros (EUR 700,000,000.-) (excluding the subscribed share capital) represented by seven billion (7,000,000,000) shares (of either irrespective of class), while waiving, suppressing or limiting and authorising the board of directors to waive, limit or suppress any preferential subscription right of existing shareholders as provided for by the Law for any issue of shares in accordance with the Report.

The meeting resolved that the authorised share capital shall have a validity period of a period starting on the date of the present meeting and ending on the fifth anniversary of the date of the publication in the Mémorial of the minutes of the general meeting of shareholders having decided the creation of the authorized share capital.

Fifth resolution

The meeting then resolved to amend and restate the articles of incorporation of the Company to take into account the above resolutions and to make such further amendments as set forth in such articles, as set forth below:

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the owners of the shares a company in the form of a "société anonyme", under the name of "PhotoTechLuxco 1 S.A." (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation as prescribed in Article 17 hereof.

Art. 3. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established in the Grand-Duchy of Luxembourg by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 4. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other entities or enterprises, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities or rights

of any kind including interests in partnerships, and the holding, acquisition, disposal, investment in any manner as well as the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may carry out its business through branches in Luxembourg.

The Company may borrow in any form and proceed to the private or public issue of bonds, convertible bonds and debentures or any other securities or instruments it deems fit.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling, management, administrative and/or supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. Capital - Shares and Share certificates.

Art. 5.1. Share capital. The issued share capital of the Company is set at seventy-five million four hundred thirty-eight thousand nine hundred ninety Euros (EUR 75,438,990.) divided into a total of seven hundred fifty-four million three hundred eighty-nine thousand nine hundred (754,389,900) shares each with a nominal value of ten Euro-cents (EUR 0.1) (the "Shares") divided into classes as follows:

seventy-five million four hundred thirty-eight thousand nine hundred ninety (75,438,990) Class A Shares;
seventy-five million four hundred thirty-eight thousand nine hundred ninety (75,438,990) Class B Shares
seventy-five million four hundred thirty-eight thousand nine hundred ninety (75,438,990) Class C Shares
seventy-five million four hundred thirty-eight thousand nine hundred ninety (75,438,990) Class D Shares
seventy-five million four hundred thirty-eight thousand nine hundred ninety (75,438,990) Class E Shares
seventy-five million four hundred thirty-eight thousand nine hundred ninety (75,438,990) Class F Shares
seventy-five million four hundred thirty-eight thousand nine hundred ninety (75,438,990) Class G Shares
seventy-five million four hundred thirty-eight thousand nine hundred ninety (75,438,990) Class H Shares
seventy-five million four hundred thirty-eight thousand nine hundred ninety (75,438,990) Class I Shares; and
seventy-five million four hundred thirty-eight thousand nine hundred ninety (75,438,990) Class J Shares;
Shares will be in registered form and may not be converted into bearer shares.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription may be delivered to the shareholders.

Art. 5.2. Transfer of Share. Transfers of shares or other instruments may be subject to restrictions as may be provided in an Arrangement which may be in place from time to time. Further restrictions or limitations may result from tag along or drag along provisions which may result from any Arrangement pertaining to the Company (which may be existing from time to time).

The Company refuses to record any transfer operated in violation of the transfer restrictions which may exist from time to time.

Transfers of shares shall be effected by an inscription of the register of shareholders of the Company upon delivery of the certificate or certificates issued in relation to the shares to the Company along with an instrument of transfer satisfactory to the Company or by written declarations of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney.

Art. 5.3. Increase and Reduction of the Share capital. The issued share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed in these articles of incorporation.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in this article), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

The Cancellation Value per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of directors and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value per Share will become due and payable by the Company.

Art. 5.4. Authorised capital. The authorised un-issued share capital of the Company is fixed at seven hundred million Euros (EUR 700,000,000.-) consisting of additional seven billion (7,000,000,000) shares (of either class), each with a nominal value of ten Eurocents (EUR 0.1) each. Out of the authorised un-issued share capital of the Company, one hundred fifty-eight million three hundred fourteen thousand eight hundred and ninety-eight (EUR 158,314,898.-) consisting of five hundred eightythree million one hundred forty-eight thousand nine hundred and eighty (1,583,148,980) shares (of either class) shall be reserved as provided for in the Report.

The authorised share capital of the Company may be increased or decreased by resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The board of directors may from time to time, during the period starting on 25 October 2011 and ending on the fifth anniversary of the publication in the Mémorial of the shareholder meeting of 25 October 2011 having created the authorised share capital, (without prejudice to any renewal), increase the subscribed share capital within the limits of the authorised share capital and issue shares (of existing share classes or create new share classes) within the authorised share capital against contributions in cash, in kind or by way of incorporation of available premium or reserves or otherwise pursuant to the terms and conditions, including the issue price, determined by the board of directors or its delegate(s). The board of directors shall use the authorised share capital and issue shares or instruments convertible into shares or giving right to shares within the authorised share capital only as contemplated in the Report and subject to the conditions set out in the Report. Subject to the terms of the Report, the general meeting of shareholders has authorised the board of directors to limit or suppress the preemptive subscription rights of existing shareholders and related procedures as provided for by Law to the extent it deems advisable for any issue or issues of shares and/or instruments convertible into shares or giving right to shares within the authorised capital.

Each time the board of directors shall so act to render effective in whole or in part the increase of capital as authorised by the foregoing provisions, Article 5 of the articles of incorporation shall be amended so as to reflect the result of such action and the board of directors shall take or authorise any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment in accordance with law.

Art. 6. Meetings of shareholders - General. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. If and so long as the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

Any shareholder may participate and vote in any meeting of shareholders by videoconference or by way of similar means of communications allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 7. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the 31 May of each year at 6:30 p.m. (Luxembourg time) and for the first time in 2013.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day.

Other meetings of shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the respective notice of meeting. They shall be held at the time specified in the respective notices of meeting.

Art. 8. Board of directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of maximum ten (10) members who need not be shareholders of the Company, provided that at all times a Majority of board members shall have their professional or private residence in Luxembourg.

The directors shall be elected by the shareholders at any general meeting of shareholders or, as the case may be, by decision of the sole shareholder of the Company, for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected. The directors shall be eligible for re-election.

The general meeting of shareholders or, as the case may be, the sole shareholder of the Company, may decide to appoint directors of two different classes, being class A directors and class B directors. Any such classification of directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the directors be identified with respect to the class they belong.

Any director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholder (s).

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 9. Procedures of meeting of the board. The board of directors will choose from among its members a chairman and, a secretary who need not be a director who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by any one director at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting. Any meeting of the board of directors shall be held in Luxembourg.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, of each director. Separate notice shall not be required for meetings at which all the directors are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another director as his proxy. Each director may only represent one director at any meeting of the board of directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of directors (namely class A directors and class B directors) any resolutions of the board of directors may only be validly taken if approved by the majority of directors including at least one class A and one class B director (which may be represented).

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. This paragraph does not apply where the decision of the board of directors relates to current operations entered into under normal conditions.

Art. 10. Minutes of meetings of the board. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman (or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting), and by the secretary.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

Art. 11. Powers of the board. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 12. Binding signatures. The Company will be bound by the single signature of any director of the Company and in case different classes of directors are appointed, by the joint signature of one class A director and one class B director or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 13. Statutory Auditor. The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the shareholders for a period ending at the date they decided.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

Art. 14. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st December 2012.

Art. 15. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decisions of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

- an amount equal to 0.025 % of the aggregate nominal value of the Class A Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class A Shares pro rata to their Class A Shares, then
- an amount equal to 0.050 % of the aggregate nominal value of the Class B Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class B Shares pro rata to their Class B Shares, then
- an amount equal to 0.075 % of the aggregate nominal value of the Class C Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class C Shares pro rata to their Class C Shares, then
- an amount equal to 0.1 % of the aggregate nominal value of the Class D Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class D Shares pro rata to their Class D Shares, then
- an amount equal to 0.125 % of the aggregate nominal value of the Class E Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class E Shares pro rata to their Class E Shares, then
- an amount equal to 0.15 % of the aggregate nominal value of the Class F Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class F Shares pro rata to their Class F Shares, then
- an amount equal to 0.175 % of the aggregate nominal value of the Class G Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class G Shares pro rata to their Class G Shares, then
- an amount equal to 0.2 % of the aggregate nominal value of the Class H Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class H Shares pro rata to their Class H Shares, then
- an amount equal to 0.225 % of the aggregate nominal value of the Class I Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class I Shares pro rata to their Class I Shares, then

- an amount equal to 0.250 % of the aggregate nominal value of the Class J Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class J Shares pro rata to their Class J Shares, then
- the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J shares, then if no Class J shares are in existence, Class I shares and in such continuation until only class A shares are in existence).

Art. 16. Dissolution and Liquidation. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 17. Amendment of Articles. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 18. Governing law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies as amended.

Art. 19. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares in the Company, the Company shall exist as a single sole shareholder Company and the single shareholder shall exercise the powers reserved to the general meetings.

Art. 20. Definitions. In these Articles, the following terms shall have the meaning set forth herebelow:

Arrangement	Means any shareholders and/or securities holder agreement or arrangement which may exist at any time between inter alia the Majority Investor, the Co- Investor, the Mezzanine Co-Investor and any other shareholder of the Company party thereto.
Available Amount	Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ Whereby: AA= Available Amount NP= net profits (including carried forward profits) P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled L= losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles
Interim Accounts	Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.
Law	Means the law of 10 th August 1915 on commercial companies, as amended.
Majority	Means a majority of board members calculated by reference to the place of professional or private residence of each of the directors. Directors privately or professionally resident in different countries are to be considered separately for the purpose of the majority calculation.
Report	Means the report issued by the board of directors, dated 25 th October 2011 pursuant to article 32-3 (5) of the Law to waive, limit or suppress any preferential subscription right of existing shareholders as provided for by Law for any issue of shares, instruments convertible into shares or giving right to shares within the authorized share capital of the Company

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at six thousand seven hundred Euro (EUR 6,700.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English, followed by a French translation; at the request of the president of the meeting in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

The document having been read to the bureau, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-cinquième jour du mois d'octobre.

Par devant Nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de PhotoTechLuxco 1 S.A. (la «Société»), une société anonyme dont le siège social est situé au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, constituée par acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 août 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.177.

L'assemblée est présidée par Monsieur Simon BARNES, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire Monsieur Thibault BASQUIN, directeur, demeurant à Paris (France) et scrutateur Monsieur Yann CHARETON, directeur, demeurant à Milan (Italie).

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président a déclaré et a demandé le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent est indiqué sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le(s) mandataire(s) des actionnaires représentés, par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il résulte de la liste de présence que toutes les quarante mille (40.000) actions émises dans la Société sont représentées par Monsieur Thibault BASQUIN, prénommé, («l'Actionnaire Unique») à la présente assemblée de sorte que la présente assemblée est valablement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1) Restructuration du capital social émis de la Société comme suit:

(i) Réduction de la valeur nominale des actions émises par la Société de son montant actuel d'un euro (EUR 1,-) à dix centimes d'euro (EUR 0,1) de façon à ce que le capital social émis de la Société de quarante mille (EUR 40.000,-) soit représenté par quatre cent mille (400.000) actions; émission des actions résultant de la division;

(ii) création de dix (10) classes d'actions, à savoir les actions de Classe A, les actions de Classe B, les actions de Classe C, les actions Classe D, les actions de Classe E, les actions de Classe F, les actions de Classe G, les actions de Classe H, les actions de Classe I et les actions Classe J (ensemble les "Classes" et chacune des actions y afférentes, une "Action"), chacune ayant une valeur nominale de dix centimes (€ 0,1) et détermination des droits attachés à chaque classe d'actions tels que définis dans les statuts modifiés et refondus figurant au point (4) ci-dessous;

(iii) reclassification de toutes les quatre cent mille (400.000) actions existantes en actions de différentes Classes, au pro rata pour chaque Classe, c'est-à-dire quarante mille (40.000) actions dans chacune des Classe A, Classe B, Classe C, Classe D, Classe E, Classe F, Classe G, Classe H, Classe I et Classe J;

Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de soixante-quinze million trois-cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf-cent quatre-vingt-dix euros (EUR 75.398.990,-) afin de le porter de son montant actuel de quarante mille euros (EUR 40.000,-) à soixante-quinze millions quatre-cent trente-huit mille neuf-cent quatre-vingt-dix euros (EUR 75.438.990,-) par l'émission d'un total de sept-cent cinquante-trois millions neuf-cent quatre-vingt-neuf mille neuf-cent (753.989.900) nouvelles actions (c'est-à-dire soixante-quinze millions trois-cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf-cent quatre-vingt-dix (75.398.990) dans chacune des classes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J) (les «Nouvelles Actions»), ayant chacune une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,1), pour un prix total de souscription de soixante-quinze million trois-cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf-cent quatre-vingt-dix euros (EUR 75.398.990,-); souscription de toutes les Nouvelles Actions et paiement du prix de souscription en espèces par AXA LBO FUND IV FCPR et les nouveaux actionnaires dans les proportions indiquées dans le tableau ci-dessous (les «Souscripteurs»); en relation avec l'émission de Nouvelles Actions et dans la mesure du nécessaire, renonciation par l'actionnaire unique existant à ses droits préférentiels de souscription en rapport avec l'émission des Nouvelles Actions au moyen d'un apport en numéraire; modification subséquente des statuts;

Souscripteur	Nombre d'actions de chaque Classe A, B, C, D, E, F, G, H, I et J	Nombre total d'actions souscrites	Prix de souscription
AXA LBO FUND IV FCPR	30.325.562	303.255.620	EUR 30.325.562
AXA LBO IV Supplementary	25.523.118	255.231.180	EUR 25.523.118

Five Arrows Co- Investments FCPR	2.294.394	22.943.940	EUR 2.294.394
Five Arrows Principal Investments FCPR	9.939.648	99.396.480	EUR 9.939.648
Five Arrows Principal Investments B FCPR	670.453	6.704.530	EUR 670.453
Indigo Capital V L.P.	3.226.124	32.261.240	EUR 3.226.124
Partners Group Access 350 L.P.	3.226.124	32.261.240	EUR 3.226.124
HC Conseil	129.045	1.290.450	EUR 129.045
ED Associés S.à.r.l.	64.522	645.220	EUR 64.522
Total	75,398,990	753,989,900	EUR 75,398,990

(3) Prise de connaissance et confirmation par l'assemblée et par le notaire que les nouveaux actionnaires de la Société conformément au point 2 de l'ordre du jour sont inscrits sur la liste de présence de l'assemblée générale extraordinaire afin de participer à l'assemblée générale extraordinaire et de voter sur les points restants de l'ordre du jour;

(4) Création d'un capital social autorisé de sept cent millions d'euros (EUR 700.000.000,-) (ne comprenant pas le capital social actuellement émis) selon les termes et conditions déterminés dans le rapport émis par le conseil d'administration de la Société conformément à l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (le «Rapport») et autorisation au conseil d'administration de limiter ou supprimer tout droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour l'émission d'actions (indépendamment de la classe) dans la limite du capital social autorisé et aux dispositions du Rapport et détermination de la période de validité du capital social autorisé pour une période commençant le jour de la présente assemblée et se terminant le cinquième anniversaire de la date de publication au Mémorial du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires ayant décidé la création de ce capital social autorisé; prise de connaissance du Rapport.

(5) Modification et refonte des statuts de la Société pour prendre en compte les résolutions susvisées et faire les autres modifications susmentionnées (substantiellement dans la forme telle qu'annexée à la procuration de la présente décision).

Après approbation de ce qui précède par la partie comparante, la résolution suivante a été prise:

Première résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de restructurer le capital social de la Société tel qu'indiqué ci-dessous.

L'Actionnaire Unique a décidé de réduire la valeur nominale des actions émises par la Société de son montant actuel d'un euro (EUR 1,-) à dix centimes (EUR 0,1) et de diviser chaque action émise par la Société en dix (10) actions ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,1) chacune, de façon à ce que le capital social émis de la Société de quarante mille euros (EUR 40.000,-) soit divisé en quatre cent mille (400.000) actions et d'émettre les actions résultant de la division.

L'Actionnaire Unique a décidé de créer dix (10) classes d'actions, à savoir les actions de Classe A, les actions de Classe B, les actions de Classe C, les actions Classe D, les actions de Classe E, les actions de Classe F, les actions de Classe G, les actions de Classe H, les actions de Classe I et les actions Classe J, chacune ayant une valeur nominale de dix centimes (EUR 0,1) et de déterminer les droits attachés aux Actions tels que définis dans les statuts modifiés et refondus ci-dessous.

L'Actionnaire Unique a ensuite décidé de re-classifier les quatre cent mille (400.000) actions existantes en Actions, au pro rata pour chaque Classe, c'est-à-dire quarante mille (40.000) dans chacune des Classes A, B, C D, E, F, G, H, I et J.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de soixante-quinze million trois-cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf-cent quatre-vingt-dix euros (EUR 75.398.990,-) afin de le porter de son montant actuel de quarante mille euros (EUR 40.000,-) à soixante-quinze millions quatre-cent trente-huit mille neuf-cent quatre-vingt-dix euros (EUR 75.438.990,-) par l'émission d'un total de sept-cent cinquante-trois millions neuf-cent quatre-vingt-neuf mille neuf -cent (753.989.900) nouvelles actions (c'est-à-dire soixante-quinze millions trois-cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf-cent quatre-vingt-dix (75.398.990) nouvelles actions dans chacune des classes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J) (les «Nouvelles Actions», ayant chacune une valeur nominale de dix centimes d'euro (€ 0,1), pour un prix total de souscription de soixante-quinze million trois-cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf-cent quatre-vingt-dix euros (€ 75.398.990).

L'Actionnaire Unique a renoncé, dans la mesure nécessaire, à ses droits préférentiels de souscription en rapport avec l'émission des Nouvelles Actions contre un apport en numéraire.

A la suite de quoi, les Souscripteurs, représenté par tel que indiqué dans la liste de présence, ont souscrit à toutes les Nouvelles Actions tel qu'indiqué dans le tableau à l'ordre du jour et ont payé le prix total de souscription de soixante-quinze million trois-cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf-cent quatre-vingt-dix euros (EUR 75.398.990,-) en espèces. Preuve du paiement du prix total de souscription a été montrée au notaire soussigné.

L'Actionnaire Unique a décidé de déterminer les droits et obligations de chacune des classes d'actions en modifiant les articles 5 et 16 et en prévoyant un nouvel article 21, tel que repris dans les statuts modifiés et refondus à la cinquième résolution.

Troisième résolution

L'assemblée a pris acte et a confirmé et le notaire a acté que les nouveaux actionnaires de la Société conformément à la deuxième résolution sont inscrits sur la liste de présence (qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement) afin de participer à l'assemblée générale extraordinaire et de voter sur les points restants de l'ordre du jour, et que toutes les actions émises de la Société sont valablement présentes ou représentées de sorte que les décisions peuvent être prises sur les points restant de l'ordre du jour.

Quatrième résolution

L'assemblée a pris acte du rapport daté du 25 octobre 2011 émis par le conseil d'administration (le «Rapport») conformément à l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'assemblée a décidé de créer un capital social autorisé de la Société d'un montant de sept cent millions euros (EUR 700.000.000,-) (excluant le capital social actuellement émis), représenté par sept milliards (7.000.000.000) d'actions (indépendamment de la classe), tout en renonçant à, limitant ou supprimant, et en autorisant le conseil d'administration à renoncer à, limiter ou supprimer tout droit préférentiel de souscription des actionnaires existants conformément à la Loi pour l'émission d'actions en conformité avec le Rapport.

L'assemblée a décidé que le capital social autorisé aura une période de validité commençant le jour de la présente assemblée et se terminant le cinquième anniversaire de la date de publication au Mémorial du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires ayant décidé la création du capital social autorisé.

Cinquième résolution

L'assemblée a ensuite décidé de modifier et de refondre les statuts de la Société de sorte à prendre en compte les résolutions ci-dessus et d'effectuer les modifications complémentaires telles que décrites dans les statuts et telles qu'indiquées ci-dessous:

« **Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.** Il est par la présente établi, entre les actionnaires, une société anonyme sous la dénomination de «PhotoTechLuxco 1 S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires statuant de la manière requise pour la modification des présents statuts, conformément à l'Article 18 ci-après.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou autres bureaux dans le Grand Duché de Luxembourg.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 4. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toutes autres entités ou entreprises, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière de même que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, obligations, certificats de créance, billets et autres valeurs mobilières ou droits de toutes espèces, y compris des intérêts dans des sociétés de personnes, ainsi que la détention, l'acquisition, la disposition, l'investissement de quelque manière que ce soit de même que la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales à Luxembourg.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé ou public à l'émission d'obligations, obligations convertibles et certificats de créance ou à tout autre instrument ou titre qu'elle juge approprié.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entité que la Société juge appropriée (y compris horizontalement ou verticalement), prendre toutes mesures de contrôle, de gestion, d'administration et/ou de surveillance et effectuer toute opération qu'elle considère nécessaire ou utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines, afin de faciliter l'accomplissement de son objet social.

Art. 5. Capital - Actions et Certificats d'actions.

Art. 5.1. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à soixante-quinze millions quatre-cent trente-huit mille neuf-cent quatre-vingt-dix euros (EUR 75.438.990,-) représenté par sept-cent cinquante-quatre millions trois-cent quatre-vingt-neuf mille neuf-cent (754.389.900) actions ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,1) chacune s (les «Actions») divisées en classes comme suit:

- soixante-quinze millions quatre-cent trente-huit mille neuf-cent quatre-vingt-dix (75.438.990) actions de Classe A,
 - soixante-quinze millions quatre-cent trente-huit mille neuf-cent quatre-vingt-dix (75.438.990) actions de Classe B,
 - soixante-quinze millions quatre-cent trente-huit mille neuf-cent quatre-vingt-dix (75.438.990) actions de Classe C,
 - soixante-quinze millions quatre-cent trente-huit mille neuf-cent quatre-vingt-dix (75.438.990) actions de Classe D,
 - soixante-quinze millions quatre-cent trente-huit mille neuf-cent quatre-vingt-dix (75.438.990) actions de Classe E,
 - soixante-quinze millions quatre-cent trente-huit mille neuf-cent quatre-vingt-dix (75.438.990) actions de Classe F,
 - soixante-quinze millions quatre-cent trente-huit mille neuf-cent quatre-vingt-dix (75.438.990) actions de Classe G,
 - soixante-quinze millions quatre-cent trente-huit mille neuf-cent quatre-vingt-dix (75.438.990) actions de Classe H,
 - soixante-quinze millions quatre-cent trente-huit mille neuf-cent quatre-vingt-dix (75.438.990) actions de Classe I, et
 - soixante-quinze millions quatre-cent trente-huit mille neuf-cent quatre-vingt-dix (75.438.990) actions de Classe J,
- Les actions seront sous forme nominative et ne pourront pas être converties en actions au porteur.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable propriétaire de ces actions.

Des certificats confirmant ces inscriptions peuvent être remis aux actionnaires.

Art. 5.2. Transfert des actions. Les transferts des actions ou des autres instruments peuvent être soumis aux restrictions résultant d'un Accord tel qu'il peut être mis en place au cours du temps. Des restrictions et des limitations additionnelles peuvent résulter de dispositions concernant les droits de sortie conjointe (tag along, drag along) qui peuvent résulter d'un Accord applicable à la Société (tel qu'il peut exister au cours du temps).

La Société refusera toute inscription d'un transfert opéré en violation des restrictions au transfert telles qu'elles peuvent exister au cours du temps.

Les transferts d'actions se feront par une inscription au registre des actionnaires de la Société sur la délivrance d'un certificat ou de certificats émis en relation avec les actions à la Société accompagné d'un instrument de transfert satisfaisant pour la Société ou par des déclarations écrites de transfert inscrites au registre des actionnaires, datées et signées par le cédant et le cessionnaire ou par leurs fondés de pouvoir.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 5.3. Augmentation et Réduction du capital social. Le capital social émis de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts tel que prévu dans les présents Statuts.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'Actions, y compris par l'annulation d'une ou de plusieurs Classes entières d'Actions par le rachat et l'annulation de toutes les Actions émises dans cette(ces) Classe(s). Dans le cas de rachats et d'annulations de classes d'Actions, ces annulations et rachats d'Actions seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la Classe J).

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe d'Actions (dans l'ordre prévu à cet article), cette Classe d'Actions donnera droit à ses détenteurs, au prorata des actions qu'ils détiennent dans cette Classe, au Montant Disponible (dans les limites toutefois du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des actionnaires) et les détenteurs d'Actions de la Classe d'Actions rachetée et annulée recevront de la Société un montant équivalant à la Valeur d'Annulation par Action pour chaque Action de la Classe concernée qu'ils détiennent et qui est annulé.

La Valeur d'Annulation par Action est calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre d'Actions émises dans la Classe d'Actions devant être rachetée et annulée.

Le Montant Total d'Annulation est un montant déterminé par le conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires sur la base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A correspond au Montant Disponible de la Classe concernée au moment de l'annulation de la classe concernée, sauf décision contraire de l'assemblée générale des actionnaires de la manière requise pour la modification des Statuts, étant entendu toutefois que le Montant Total d'Annulation ne doit jamais être supérieur à ce Montant Disponible.

Au moment du rachat et de l'annulation des Actions de la Classe concernée, la Valeur d'Annulation par Action deviendra due et exigible par la Société.

Art. 5.4. Capital autorisé. Le capital social autorisé non-émis de la Société est fixé à sept cent millions d'euros (EUR 7.000.000.000,-) représenté par sept milliards (7.000.000.000) d'actions supplémentaires (de toutes classes), chacune d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,1). Du montant du capital autorisé non émis de la Société, un montant de cent cinquante-huit millions trois cent quatorze mille huit cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 158.314.898,-) représenté par un milliard cinq cent quatre-vingt-trois millions cent quarante-huit mille neuf cent quatre-vingt (1.583.148.980) actions (de toutes classes) seront réservées conformément au Rapport.

Le capital social autorisé de la Société pourra être augmenté ou diminué par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la manière requise pour la modification des présents statuts. Le conseil d'administration pourra de temps à autre, durant la période commençant le 25 octobre 2011 et se terminant le jour du cinquième anniversaire de la date

de publication au Mémorial du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire ayant décidé de la création d'un capital social autorisé (sans préjudice de toute extension) augmenter le capital social souscrit dans les limites du capital social autorisé et émettre des actions (de classes d'actions existantes ou en créant de nouvelles classes) dans la limite du capital social autorisé par apports en numéraire, en nature ou par apport de primes ou réserves distribuables ou par tout autre moyen selon les termes et conditions, y compris le prix d'émission, déterminés par le conseil d'administration. Le conseil d'administration utilisera le capital social autorisé et émettra les actions ou les instruments convertibles en actions ou donnant droit à des actions dans la limite du capital social autorisé uniquement en conformité avec le Rapport et sous les conditions déterminées dans le Rapport. Conformément aux termes du Rapport, l'assemblée générale des actionnaires a autorisé le conseil d'administration à limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants et les procédures y relatives conformément à la Loi dans la mesure où il l'estime nécessaire pour toute émission ou toutes émissions d'actions et/ou d'instruments convertibles en actions ou donnant droit à des actions dans la limite du capital autorisé.

Chaque fois que le conseil d'administration agira pour rendre effective entièrement ou partiellement une augmentation de capital telle qu'autorisée par les précédentes dispositions, l'article 5 des statuts sera modifié afin de refléter le résultat d'une telle action et le conseil d'administration devra prendre et autoriser toute étape nécessaire dans le but d'obtenir l'exécution et la publication de cette modification conformément à la Loi.

Art. 6. Assemblées des actionnaires - Généralités. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en œuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société. Si la Société compte un seul actionnaire, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des actionnaires.

Le quorum et le délai de convocation prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents statuts.

Chaque Action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique.

Tout actionnaire peut participer et voter à toute assemblée des actionnaires par vidéoconférence ou par un moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. La participation à, ou la tenue, d'une assemblée par ces moyens de communication équivaut à la participation en personne à une telle assemblée ou à la tenue d'une assemblée en personne.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des présents et votants.

Le conseil d'administration pourra fixer toute autre condition que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

Art. 7. Assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 31 mai de chaque année à 18:30 heures (heure du Luxembourg) et pour la première fois en 2013.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant.

D'autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au siège social de la Société ou à un autre endroit à Luxembourg tel que fixé dans l'avis de convocation. Elles se tiendront à l'heure fixée dans l'avis de convocation.

Art. 8. Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de maximum dix (10) membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société, à condition que la Majorité des membres du conseil ait à tout moment sa résidence professionnelle ou privée au Luxembourg.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors d'une assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, par décision de l'actionnaire unique de la Société, pour une période maximum de six ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs sont rééligibles.

L'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, l'actionnaire unique de la Société peut décider de nommer des administrateurs de deux classes différentes, à savoir des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B. Une telle classification des administrateurs devra être dûment consignée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les administrateurs être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et peut être remplacé à tout moment par décision de l' (des) actionnaire(s).

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 9. Procédures des réunions du conseil. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et, un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme responsabilités de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation de tout administrateur au siège social de la Société ou à un autre endroit à Luxembourg tel que fixé dans l'avis de convocation. Toute réunion du conseil d'administration sera tenue à Luxembourg.

Le président du conseil d'administration présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou le conseil d'administration pourront désigner un autre président pro tempore à la majorité des présents à de telles assemblées et réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique, de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration à laquelle tous les administrateurs sont présents ou représentés et ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour ainsi que pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique, un autre administrateur comme son représentant. Chaque administrateur pourra représenter un seul administrateur durant toute réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. Toutefois, dans le cas où l'assemblée générale des actionnaires a nommé différentes classes d'administrateurs (à savoir des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B) toute résolution du conseil d'administration ne peut être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des administrateurs comprenant au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B (qui peuvent être représentés).

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut également, en toutes circonstances et avec l'assentiment unanime, passer des résolutions par voie circulaire et les résolutions écrites signées par tous les membres du conseil seront aussi valables et effectives que si elles étaient passées lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou plusieurs copies de la même résolution et seront établies par lettre, câble, télécopie ou email. L'entièreté constituera le procès-verbal faisant foi de la résolution intervenue.

Au cas où un administrateur ou agent de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autre qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur, fondé de pouvoir ou employé de l'autre partie contractante) cet administrateur ou agent devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et ne pourra délibérer, ni prendre part au vote sur cette affaire; un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de tel administrateur ou agent à la prochaine assemblée des actionnaires. Cet alinéa n'est pas applicable lorsque les décisions du conseil d'administration concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 10. Procès verbaux des réunions du conseil. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président (ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion), ainsi que par le secrétaire.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 11. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires à tout membre ou tous membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibèrent aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 12. Signatures autorisées. La Société sera engagée par la seule signature d'un administrateur de la Société et, au cas où des administrateurs de classes différentes ont été nommés, par la signature conjointe d'un administrateur de classe

A et d'un administrateur de classe B, ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne ou toutes personnes à qui de tels pouvoirs auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 13. Commissaire aux Comptes. Les opérations de la Société sont surveillées par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire aux comptes est élu par les actionnaires pour une période se terminant à la date qu'ils décident.

Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

Art. 14. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le premier jour du mois de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour du mois de décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commencera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2012.

Art. 15. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du solde du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, déclarer de tout temps des dividendes.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués, dans les conditions prévues par la loi, sur décision du conseil d'administration.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration et en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé sur une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle action, sera perdu pour celui-ci, et retournera à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux actionnaires sur décision d'une assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions prévues ci-après. L'assemblée générale des actionnaires peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission au compte de la réserve légale.

Dans le cas d'une déclaration de dividendes, ces dividendes seront alloués et payés comme suit:

- un montant égal à 0,025 % de la valeur nominale totale des Actions de Classe A émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable à tous les détenteurs d'Actions de Classe A au prorata des Actions de Classe A qu'ils détiennent, ensuite

- un montant égal à 0,050 % de la valeur nominale totale des Actions de Classe B émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable à tous les détenteurs d'Actions de Classe B au prorata des Actions de Classe B qu'ils détiennent, ensuite

- un montant égal à 0,075 % de la valeur nominale totale des Actions de Classe C émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable à tous les détenteurs d'Actions de Classe C au prorata des Actions de Classe C qu'ils détiennent, ensuite

- un montant égal à 0,1 % de la valeur nominale totale des Actions de Classe D émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable à tous les détenteurs d'Actions de Classe D au prorata des Actions de Classe D qu'ils détiennent, ensuite

- un montant égal à 0,125 % de la valeur nominale totale des Actions de Classe E émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable à tous les détenteurs d'Actions de Classe E au prorata des Actions de Classe E qu'ils détiennent, ensuite

- un montant égal à 0,15 % de la valeur nominale totale des Actions de Classe F émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable à tous les détenteurs d'Actions de Classe F au prorata des Actions de Classe F qu'ils détiennent, ensuite

- un montant égal à 0,175 % de la valeur nominale totale des Actions de Classe G émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable à tous les détenteurs d'Actions de Classe G au prorata des Actions de Classe G qu'ils détiennent, ensuite

- un montant égal à 0,2 % de la valeur nominale totale des Actions de Classe H émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable à tous les détenteurs d'Actions de Classe H au prorata des Actions de Classe H qu'ils détiennent, ensuite

- un montant égal à 0,225 % de la valeur nominale totale des Actions de Classe I émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable à tous les détenteurs d'Actions de Classe I au prorata des Actions de Classe I qu'ils détiennent, ensuite

- un montant égal à 0,250 % de la valeur nominale totale des Actions de Classe J émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable à tous les détenteurs d'Actions de Classe J au prorata des Actions de Classe J qu'ils détiennent, ensuite

- le solde du montant total distribué sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière Classe dans l'ordre alphabétique inverse (i.e. la première classe étant la Classe d'Actions J, ensuite, s'il n'y a pas d'Actions de Classe J, les Actions de Classe I et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait que des Actions de Classe A).

Art. 16. Dissolution et Liquidation. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires réglant cette dissolution qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 17. Modification des statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 18. Loi applicable. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives.

Art. 19. Actionnaire unique. Si, et aussi longtemps qu'un actionnaire réunit toutes les actions de la Société entre ses seules mains, la Société existera comme une société unipersonnelle et l'actionnaire unique exercera tous les pouvoirs réservés aux assemblées générales.

Art. 20. Définitions. Dans ces Statuts, les termes suivants auront la signification indiquée ci-dessous:

Accord	Signifie tout pacte d'actionnaires ou détenteurs de valeurs mobilières ou arrangement qui peut exister au cours du temps entre inter alia l'Investisseur Majoritaire, le Co-Investisseur, le Mezzanine Co-Investisseur et tout autre actionnaire de la Société qui en est partie.
Comptes Intérimaires	Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée.
Date des Comptes Intérimaires	Signifie la date non antérieure à huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Classe d'Actions concernée.
Loi	Signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.
Majorité	Signifie la majorité au sein du conseil d'administration calculée par référence au lieu de la résidence professionnelle ou privée de chacun des administrateurs. Les administrateurs résidant professionnellement ou à titre privé dans des pays différents seront considérés séparément pour les besoins du calcul de la Majorité.
Montant Disponible	Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmentés de (i) toute prime d'émission librement distribuable et toute autre réserve librement distribuable, et (ii) le cas échéant, par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la Classe d'Actions devant être annulée, mais réduit par (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toute somme devant être placée en réserve(s) conformément aux exigences légales ou aux présents Statuts, à chaque fois tel qu'établi dans les Comptes Intermédiaires pertinents (pour éviter le moindre doute, sans un quelconque double comptage) de façon à ce que: $MD = (BN + P + RC) - (P + RL)$ Où: MD = Montant Disponible BN = Le bénéfice net (y compris les bénéfices reportés) P = toute prime d'émission librement distribuable et toute autre réserve librement distribuable RC = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la Classe d'Actions devant être annulée P = pertes (y compris les pertes reportées) RL = toute somme devant être placée en réserve(s) en vertu des exigences posées par la loi ou les Statuts.
Rapport	Signifie le rapport émis par le conseil d'administration, daté du 25 octobre 2011, conformément à l'article 32- 3 (5) de la Loi de renoncer à, limiter ou supprimer tout droit de souscription préférentiel d'un actionnaire existant tel que prévu par la Loi pour toute émission d'actions, d'instruments convertibles en actions ou donnant droit à des actions dans les limites du capital social autorisé de la Société.

Dépenses

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en français; à la demande du président de la réunion, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: S. Barnes, T. Basquin, Y. Chareton, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 27 octobre 2011. Relation: RED/2011/2262. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 27 octobre 2011.

Référence de publication: 2011151396/902.

(110176288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

So Good S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 1, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 148.932.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011154647/10.

(110179576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Société Générale d'Etude et de Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 52.938.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Référence de publication: 2011154648/11.

(110180251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Special Situations Luxembourg Co. 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 125.342.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011154649/9.

(110180000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Staples Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 89.442.

Les comptes annuels au 29.01.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11. Novembre 2011.

Référence de publication: 2011154650/10.

(110179633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Starwood International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 8.856.072,00.**Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 156.142.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 octobre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011154651/10.

(110180214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Starwood Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 86.942.819,00.**Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 155.278.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 octobre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011154652/10.

(110180225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Ste-Véronique GmbH, Société à responsabilité limitée.Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 150.305.

Les comptes annuels au 31 Octobre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2011154653/9.

(110180045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Sterling Equity Partners S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 52.788.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011154654/10.

(110180009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

SA Contraste Europe, Société Anonyme.Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 46.569.

Extrait du procès-verbal d'une réunion de l'assemblée générale tenue au siège social le 19 janvier 2011

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

En ce qui concerne le contrôle des comptes 2010, l'Assemblée Générale décide de remplacer le Réviseur d'Entreprises actuel, EWA Revision SA, par la société FIDEWA Audit S.A., société immatriculée au registre de commerce sous le numéro B-155324, domiciliée 43, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et représentée par Monsieur Raphaël Loschetter demeurant professionnellement à 9053 Ettelbruck, 45 avenue J-F Kennedy.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de 2011.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011154661/15.

(110179879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Sterling Equity Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 52.788.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011154655/10.

(110180010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Swisscom IT Services Finance S.E., Société Européenne.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 13-15, Zone Industrielle Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 144.195.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011154660/9.

(110179555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Saba Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 80.792.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Novembre 2011.

Référence de publication: 2011154662/11.

(110180253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Schroder International Selection Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 8.202.

Rectificatif du dépôt L110179198 déposé le 11/11/2011

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Référence de publication: 2011154667/11.

(110180157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Seacat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 94.229.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011154668/11.

(110179804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Safi Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 48, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 135.635.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011154663/10.

(110179580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Sunflower Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 124.443.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Référence de publication: 2011154658/10.

(110179516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Sagelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 111.522.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011154664/10.

(110179788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Shoetime Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 71.440.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011154683/11.

(110179989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Spirilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3221 Bettembourg, 10, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 151.242.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2011154698/12.

(110180162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Segepi Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 128.913.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011154679/11.

(110179805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Sagelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 111.522.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011154665/10.

(110179789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Scandinavian Touch Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 67.510.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011154666/10.

(110180011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Seraya Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 56.549.

Les comptes annuels au 30/06/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011154681/9.

(110180301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Sivry SpF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 18.252.

Les comptes annuels au 30/06/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011154684/9.

(110180303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Serra Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 129.530.

In the year two thousand and eleven, on the seventh day of October.

Before Maître Jean Seckler, notary public residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of Serra Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 65, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 129.530, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 19 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1758 of 20 August 2007.

There appeared:

SERRA INVESTMENT HOLDINGS, a company governed by the laws of the Cayman Islands, with registered office at Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681, Grand Cayman KY1-1111, Cayman Islands, registered with the companies register of the Cayman Islands, under number 188844,

here represented by Me Murielle Brouillet-McSorley, avocat, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, on 5 October 2011.

The said proxy, after having been signed *in* varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The sole shareholder, owner of the 504 (five hundred and four) shares, representing the whole capital of the Company, declares that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Conversion and reclassification of eighty three (83) shares of each class of shares from B to F with a nominal value of EUR 25 each, each in issue in the Company into four hundred fifteen (415) Class A Shares with a nominal value of EUR 25 each;

2. Amendment and restatement of the articles of association of the Company (and, without limitation, to include the amendments pursuant to the item hereabove);

3. Miscellaneous.

The sole shareholder then requests the notary to act the following resolutions:

First resolution

It is resolved to convert and reclassify:

- eighty three (83) Class B Shares,
- eighty three (83) Class C Shares,
- eighty three (83) Class D Shares,
- eighty three (83) Class E Shares, and
- eighty three (83) Class F Shares

with a nominal value of EUR 25 each, each in issue in the Company into four hundred fifteen (415) Class A Shares with a nominal value of EUR 25 each.

Second resolution

As a consequence of the above, it is resolved to amend and restate the Articles of Association of the Company which will be read as follows:

“Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles»).

The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholder, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of Serra Holdings S.à r.l..

Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office in Luxembourg City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg City by a decision of the management.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the management.

In the event that in the view of the management political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and person abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed

by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, warrants, notes, securities, debentures and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by decision of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules provided by law.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Share capital.

5.1. The share capital of the Company is set at twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-), divided into four hundred ninety nine (499) Class A Shares, one (1) Class B Share, one (1) Class C Share, one (1) Class D Share, one (1) Class E Share and one (1) Class F Share with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

5.2 The rights, obligations and restrictions attached to the shares of each class, as defined in these Articles, shall be identical, except to the extent otherwise provided by the law or by these Articles or any shareholders' agreement(s) as may be in existence from time to time.

5.3 For so long as the share capital of the Company is divided into different classes of shares and a resolution of the general meeting of shareholders is such as to change the respective rights, obligations and restrictions thereof, the resolution by the shareholders must, in order to be valid, be taken by a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company with respect to each share class and must also comply with any additional requirements agreed by the shareholders from time to time.

5.4. In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve referred to in article 26.

Art. 6. Authorised capital. The authorised capital of the Company is set at six hundred eighty thousand Euro (EUR 680,000.-), divided into twentyseven thousand two hundred (27,200) shares, each share with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-). The management is authorised, during a period ending five (5) years following the date of publication of the Articles creating the authorised capital in the Mémorial C, to increase the share capital within the limits of the authorised capital in one or several times by issuing shares to the existing holders of shares or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189, paragraph 1 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Such shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the management may determine.

The management may in particular determine:

- the time and the number of shares to be subscribed and issued;
- whether a share premium will be paid on the shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any; and
- whether the shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind.

The management may delegate to any authorised manager or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. Upon each increase of the share capital of the Company by the management within the limits of the authorised capital, the present Articles shall be amended accordingly.

Art. 7. Shares. Each share entitles its owner to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 8. Transfers of Shares.

8.1. The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

8.2. Without prejudice to article 8.1, no shareholder shall transfer shares of any class (the «first class») unless the relevant shareholder at the same time transfers the relevant proportion of each other class of shares held by the relevant shareholder at that time. For this purpose, the relevant proportion of a class of shares is the number of shares of the relevant class which bears the same proportion to the total number of shares of the relevant class held by the shareholder in question at the relevant time as the number of shares of the first class proposed to be transferred by the shareholder bears to the total number of shares of the first class held by the shareholder at that time

8.3. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 9. Redemption of Shares.

9.1. The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law and these Articles.

9.2. Redemptions effected under articles 9.3. to 9.6 shall be undertaken in accordance with the law and in the case of redemption and cancellation of classes of shares such redemption and cancellation of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class F Shares). All redemptions shall be made on a pro rata basis in proportion to the respective numbers of shares of the relevant class held by each shareholder at the relevant time.

9.3 If the Company wishes to redeem any shares, the Company shall give to the holders of the shares to be redeemed prior notice in writing of the redemption («Company Redemption Notice»). The Company Redemption Notice shall specify the particular shares to be redeemed (which shall constitute all (and not some only) of the shares of a particular class) and the date fixed for redemption and shall be given not less than 15 nor more than 30 business days prior to the date fixed for redemption.

9.4 On the date fixed for redemption, the Company shall pay to the relevant shareholder (or, in the case of any joint holders, to the shareholder whose name stands first in the Company's register of members in respect of such shares) the amount due to it (calculated in accordance with article 9.5) in respect of such redemption against delivery of a proper receipt for the redemption monies.

9.5 In the event of a reduction of share capital through the redemption and the cancellation of a class of shares (in the order provided for in the article 9.2.), such class of shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of shares of the redeemed and cancelled class of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class held by them.

Upon the redemption and cancellation of the shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

9.6 Any shares redeemed pursuant to the provisions of articles 9.3 to 9.6 shall immediately be cancelled and the share capital of the Company shall be reduced accordingly.

Art. 10. Increase and Reduction of capital. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles.

Art. 11. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. - Management, Statutory auditors

Art. 12. Management. The Company is managed and administrated by at least two managers, with at least one (1) A-manager and one (1) B-manager, whether shareholders or not (the «Manager(s)»).

Managers are appointed for a limited or unlimited duration by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be.

While appointing Managers, the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, set(s) their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the Managers.

The sole shareholder or, as the case may be, the shareholders may decide to remove a Manager, with or without cause. Each Manager may as well resign.

The sole shareholder or, as the case may be, the shareholders decide upon the compensation of each Manager.

Art. 13. Powers. The Managers have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company.

Art. 14. Events affecting the Manager(s). The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a Manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a Manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 15. Liability of the Manager(s). No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 16. Delegation of Powers. Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by them.

Art. 17. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the management such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 18. Representation of the Company. The Company is bound by the joint signatures of a A-Manager and of a B-Manager.

Art. 19. Statutory auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

Chapter IV. - Meeting of shareholders

Art. 20. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, as amended, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the management, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing half of the share capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the management, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the management by law or the Articles, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 22. Annual general meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice

convening the meeting on the first Monday of the month of June at 9.00 a.m. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 23. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the share capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the by the Chairman or by any member of the management.

Chapter V. - Financial year, Distribution of profits

Art. 24. Financial year. The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December.

Art. 25. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 26. Appropriation of profits.

26.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

26.2. The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

- First, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then
- the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class F Shares, then if no Class F Shares are in existence, Class E Shares and in such continuation until only Class A Shares are in existence).

26.3. The single shareholder or the shareholder's meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the Articles may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the management showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by law or by the Articles.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 27. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Except as provided in articles 9.2. to 9.5. after payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 28. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Chapter VIII. - Definitions

Art. 29. Definitions. The following terms shall have the meaning set forth herebelow:

Available Amount	means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholders would have been entitled to dividend distributions according to the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the laws or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ Whereby: AA= Available Amount NP= net profits (including carried forward profits) P= any freely distributable reserves (including the share premium reserve) CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled L= losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles of Association.
Cancellation Value Per Share	shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the class of shares to be redeemed and cancelled by the number of shares in issue in such class of shares.
Interim Accounts	means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date
Interim Account Date	means the date no earlier than eight (8) days before the date of the redemption and cancellation of the relevant class of shares
Total Cancellation Amount	means the amount determined by the board of managers taking and approved by the general meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount shall be lower or equal to the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant class of shares unless otherwise resolved by the general meeting in the manner provided for an amendment of the Articles, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand two hundred Euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le sept octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Serra Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée

auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129530, constituée suivant acte du notaire instrumentant, le 19 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1758 du 20 août 2007.

A comparu:

SERRA INVESTMENT HOLDINGS, une société valablement constituée et ayant une existence légale conformément au droit des Iles Caymans, ayant son siège social à Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive P.O., Box 2681, Grand Cayman KY1-1111, Cayman Islands, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Iles Caymans, enregistrée sous le numéro 188844,

représentée par Maître Murielle Brouillet-McSorley, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 5 octobre 2011.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

L'associé unique, détenteur des 504 (cinq cent quatre) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, déclare que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Conversion et reclassification des quatre-vingt trois (83) parts sociales de chaque catégorie de parts sociales de B à F ayant chacune une valeur nominale de 25 Euros, émises dans la Société, en quatre cent quinze (415) Parts Sociales de Catégorie A ayant chacune une valeur nominale de 25 Euros;

2. Modification et refonte des statuts de la Société (et sans limitation, y compris toutes les modifications telles que décrites dans le point à l'ordre du jour ci-dessus);

3. Divers.

L'associé unique requiert ensuite le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de convertir et reclassifier:

- quatre-vingt trois (83) Parts Sociales de Catégorie B,
- quatre-vingt trois (83) Parts Sociales de Catégorie C,
- quatre-vingt trois (83) Parts Sociales de Catégorie D,
- quatre-vingt trois (83) Parts Sociales de Catégorie E, et
- quatre-vingt trois (83) Parts Sociales de Catégorie F,

ayant chacune une valeur nominale de 25 Euros, émises dans la Société, en quatre cent quinze (415) Parts Sociales de Catégorie A ayant chacune une valeur nominale de 25 Euros.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, il est décidé de modifier et refondre les statuts de la Société qui se liront comme suit:

"Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par l'associé unique et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

La Société adopte la dénomination Serra Holdings S.à r.l..

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la municipalité de Luxembourg par décision de la gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision de la gérance.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée de bons de souscription et d'obligations de toute nature.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi.

Chapitre II. - Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille six cents euros (EUR 12.600,-), divisé en quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) Parts Sociales de Catégorie A, une (1) Part Sociale de Catégorie B, une (1) Part Sociale de Catégorie C, une (1) Part Sociale de Catégorie D, une (1) Part Sociale de Catégorie E et une (1) Part Sociale de Catégorie F, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et chaque part sociale étant entièrement libérée.

5.2. Les droits, obligations et restrictions attachés aux parts de chaque catégorie, telles que définies aux présents Statuts, seront identiques, dans la mesure où la loi ou les présents Statuts ou tout pacte d'associés pouvant exister n'en disposent pas autrement.

5.3. Tant que le capital social de la Société est divisé en différentes catégories de parts, si une résolution de l'assemblée générale des associés est telle qu'elle modifierait les droits et obligations respectifs attachés aux différentes catégories de parts sociales, pour être valable, la résolution devra être prise à la majorité des trois-quarts au sein de chaque catégorie de parts sociales et devra également remplir toutes conditions supplémentaires prévues, le cas échéant, par les associés.

5.4. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des bons de souscription attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associées, ou pour être affecté à la réserve légale visée à l'article 26.

Art. 6. Capital autorisé. Le capital autorisé de la Société est fixé à six cent quatre-vingt mille euros (EUR 680.000,-), divisé en vingt-sept mille deux cents (27.200) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. La gérance de la Société est autorisée, pendant une période prenant fin cinq (5) années après la date de publication dans le Mémorial C, des Statuts créant le capital autorisé, à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission de parts sociales au profit des détenteurs de parts sociales existants ou de toute personne approuvée par les associés aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 189, alinéa 1^{er}, de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Ces parts sociales peuvent être souscrites et émises selon les termes et conditions déterminés par la gérance de la Société.

La gérance de la Société peut en particulier déterminer:

- la période et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre;
- si une prime d'émission sera payée sur les parts sociales à souscrire et à émettre, et le montant de cette prime d'émission, le cas échéant; et
- si les parts sociales seront libérées par un apport en espèce ou en nature.

La gérance de la Société peut déléguer à tout gérant ou fondé de pouvoir autorisé de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement de parts sociales représentant une partie ou l'entièreté de telles augmentations de capital. A chaque augmentation du capital social de la Société par la gérance dans les limites du capital autorisé, les présents Statuts seront modifiés en conséquence.

Art. 7. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou non.

Art. 8. Transfert de Parts Sociales.

8.1. Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

8.2. Sans préjudice de l'article 8.1., aucun associé ne transférera des parts sociales de toute catégorie (la «première catégorie») à moins que l'associé concerné ne transfère au même moment la part concernée de chaque autre catégorie de parts sociales détenue par l'associé concerné à ce moment. A cette fin, la part concernée d'une catégorie de parts sociales est le nombre de parts sociales de la catégorie concernée qui se trouve dans la même proportion par rapport au nombre total de parts sociales de la catégorie concernée détenu par l'associé en question au moment concerné que le nombre de parts Sociales de la première catégorie proposées pour être cédées par l'associé par rapport au nombre total de parts sociales de la première catégorie détenue par l'associé à ce moment.

8.3. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. Rachat de Parts Sociales.

9.1. La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions de la loi et des présents Statuts.

9.2. Les rachats effectués dans le cadre des articles 9.3 à 9.6 devront être réalisés en conformité avec la loi et dans le cas de rachat et d'annulation de catégories de parts sociales, ces rachats et annulations de parts sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par les Parts Sociales de Catégorie F). Tous les rachats devront être réalisés, sur une base proportionnelle, en proportion du nombre respectif de parts sociales de la catégorie concernée détenues par chaque associé au moment concerné.

9.3. Si la Société souhaite racheter des parts sociales, la Société devra au préalable et par écrit notifier le rachat aux porteurs des parts sociales concernés (la «Notification de Rachat par la Société»). La Notification de Rachat par la Société devra préciser les parts sociales devant être rachetées (qui devront constituer toutes les parts sociales d'une catégorie particulière (et non seulement quelque unes)) et la date fixée pour le rachat, et devra être faite pas moins de 15 jours ouvrables et pas plus de 30 jours ouvrables avant la date fixée pour le rachat.

9.4. A la date fixée pour le rachat, la Société devra payer à l'associé concerné (ou en cas de co-proprétaire, à l'associé dont le nom apparaît en premier dans le registre des associés de la Société pour les parts sociales concernées) le montant dû (calculé en conformité avec l'article 9.5) en raison du rachat contre valable récépissé.

9.5 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une catégorie de parts sociales (dans l'ordre prévu à l'article 9.2.), cette catégorie de parts sociales donnera droit à ses détenteurs, au prorata des parts sociales qu'ils détiennent dans cette catégorie, au Montant Disponible (dans les limites toutefois du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts sociales de la catégorie de parts sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant équivalent à la Valeur d'Annulation par Part Sociale de la catégorie concernée qu'ils détiennent et qui sont annulées.

Au moment du rachat et de l'annulation des parts sociales de la catégorie concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale deviendra due et payable par la Société.

9.6 Toute part sociale rachetée dans le cadre des dispositions des articles 9.3 à 9.6 devra être immédiatement annulée et le capital social de la Société devra être réduit en conséquence

Art. 10. Augmentation et Réduction du capital social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ses Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 11. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. - Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 12. Gérance. La Société est gérée et administrée par deux gérants au moins, dont au moins un (1) gérant-A et un (1) gérant-B, associés ou non associés (le(s) «Gérant(s)»).

Les Gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Lors de la nomination des Gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des Gérants.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, pourra décider la révocation d'un Gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque Gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, décidera de la rémunération de chaque Gérant.

Art. 13. Pouvoirs. Les Gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société.

Art. 14. Evénements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un Gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un Gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 15. Responsabilité de la gérance. Le Gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 16. Délégation de pouvoirs. Les Gérants peuvent conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de leur choix.

Art. 17. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera la gérance et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 18. Représentation de la Société. La Société est engagée par les signatures conjointes d'un Gérant-A et d'un Gérant-B.

Art. 19. Commissaires aux comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Chapitre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 20. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par la gérance, ou à défaut, par le ou les commissaires aux comptes, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopie un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par la gérance.

Art. 21. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés à la gérance en vertu de la loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 22. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier lundi de juin à 9.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 23. Procédure, Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise pour les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant au moins la moitié du capital social.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par un membre de la gérance.

Chapitre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 24. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre.

Art. 25. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents financiers. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée.

Art. 26. Affectation des bénéfices.

26.1. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

26.2. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Dans le cas d'une déclaration de dividendes, ces dividendes seront alloués et payés comme suit:

- un montant égal à 0,60% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Catégorie A émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A au prorata des Parts Sociales de Catégorie A qu'ils détiennent, ensuite

- un montant égal à 0,55% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Catégorie B émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B au prorata des Parts Sociales de Catégorie B qu'ils détiennent, ensuite

- un montant égal à 0,50% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Catégorie C émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C au prorata des Parts Sociales de Catégorie C qu'ils détiennent, ensuite

- un montant égal à 0,45% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Catégorie D émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D au prorata des Parts Sociales de Catégorie D qu'ils détiennent, ensuite

- un montant égal à 0,40% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Catégorie E émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E au prorata des Parts Sociales de Catégorie E qu'ils détiennent, ensuite

- un montant égal à 0,35% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Catégorie F émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F au prorata des Parts Sociales de Catégorie F qu'ils détiennent, ensuite

- le solde du montant total distribué sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière catégorie dans l'ordre alphabétique inverse (i.e. tout d'abord les Parts Sociales de Catégorie F, ensuite, s'il n'y a pas de Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie E et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait que des Parts Sociales de Catégorie A).

26.3. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peuvent décider de la même manière qu'ils modifient les statuts, de verser des acomptes sur dividendes sur la base de comptes intérimaires établis par la gérance, faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder

les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer conformément à la loi ou les Statuts.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 27. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

A l'exception de ce qui est prévu aux articles 9.2 à 9.5, après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 28. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

Chapitre VIII. - Définitions

Art. 29. Définitions. Les termes suivants auront la signification indiquée ci-dessous:

Comptes Intérimaires	Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée
Date des Comptes Intérimaires	Signifie une date supérieure à huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la catégorie de parts sociales concernée
Montant Disponible	Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où les associés auraient bénéficié d'un droit à une distribution de dividendes conformément aux Statuts, augmentés par (i) toute réserve librement distribuable (incluant toute prime d'émission librement distribuable), et (ii) le cas échéant, par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale relative à des catégories de parts sociales à racheter/annuler, mais réduites par (i) toute perte (incluant les pertes reportées) et (ii) toute somme à placer en réserve(s) conformément aux exigences légales ou aux Statuts, à chaque fois tel qu'établi dans les Comptes Intermédiaires pertinents (sans, pour éviter tout malentendu, un quelconque double comptage) de façon à ce que: $MD = (BN + R + RC) - (P + RL)$ Où: MD = Montant Disponible BN = Le bénéfice net (y compris les bénéfices reportés) R = toute réserve librement distribuable (incluant toute prime d'émission librement distribuable) RC = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la catégorie de parts sociales à annuler P = pertes (y compris les pertes reportées) RL = toute somme à placer en réserve(s) en vertu des exigences posées par la loi ou les Statuts.
Montant Total d'Annulation	Signifie le montant déterminé par la gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation n'excédera pas en tout état de cause le Montant Disponible total de la catégorie concernée au moment de l'annulation de la catégorie concernée, sauf décision contraire de l'assemblée générale des associés de la manière requise pour la modification des Statuts, sous réserve toutefois que le Montant Total de l'Annulation n'excède jamais le Montant Disponible.
Valeur d'Annulation par Part Sociale	est calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales émises dans la catégorie de parts sociales devant être rachetée et annulée."
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.	

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui seront mis à sa charge en raison de cette augmentation de capital, ont été évalués à environ mille deux cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais constate par la présente qu'à la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite au comparant, qui est connu du notaire par ses nom, prénom, statuts et domicile, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Murielle Brouillet-McSorley, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 octobre 2011. Relation GRE/2011/3589. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 4 novembre 2011.

Référence de publication: 2011151437/682.

(110175658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

SK A.I., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.830.

Le Bilan au 31 mai 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Référence de publication: 2011154685/10.

(110179995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

SK A.I., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.830.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 4 novembre 2011 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit les mandats de Frédéric Fasel, Pascal Chauvaux et Benoît Paquay en tant qu'administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.
2. L'Assemblée a reconduit le mandat de Deloitte S.A, Réviseur d'Entreprises Agréé, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour SK A.I.

Pictet Funds (Europe) S.A.

Référence de publication: 2011154686/16.

(110179996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

SM Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 49.107.

Lors de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 09 novembre 2011, les décisions suivantes ont été prises:

- 1) La démission de Monsieur Horst SCHNEIDER de ses fonctions d'Administrateur et d'Administrateur-Délégué est acceptée.
- 2) Est nommé jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 30 juin 2013: Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011154688/15.

(110180239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

SM Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 49.107.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2011154687/10.

(110180196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

SONGBIRD INVESTMENT CORPORATION, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 147.595.

Extrait des résolutions des administrateurs du siège prises en date du 28 octobre 2011

Il a été décidé de transférer l'adresse de la succursale à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers avec effet au 1^{er} novembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011154693/12.

(110180281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Sohoma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 42-44, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 81.656.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011154689/10.

(110179934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Soproim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 71.228.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011154695/11.

(110179988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Solfin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 84.036.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 11 novembre 2011.

Référence de publication: 2011154690/10.

(110179596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Somberg S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 29.810.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2011154691/10.

(110180197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Somberg S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 29.810.

Lors de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 14 octobre 2011, les décisions suivantes ont été prises:

1) La démission de Monsieur Horst SCHNEIDER de ses fonctions d'Administrateur et d'Administrateur-Délégué est acceptée:

2) Est nommé jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 30 juin 2012:

- Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011154692/15.

(110180238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Sopalim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 100.341.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011154694/9.

(110179542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

SOZACOM Luxembourg Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 56.919.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011154696/9.

(110180304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

SSCP Security Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 247.926,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 137.822.

Extrait des résolutions des associés en date du 24 octobre 2011.

M. Stefano Spinelli a transféré 500 parts sociales à SSCP Security Holding SCA en date du 24 octobre 2011.

M. Ivo Benedetti a transféré 1200 parts sociales à SSCP Security Holding SCA en date du 3 octobre 2011.

SSCP Security Holding SCA a transféré 500 parts sociales à Alessandra Piccinino, née le 31 août 1962 à Napoli, Italie, ayant son adresse personnelle à Via Circo 1, 20123 Milan, Italie, en date du 16 mars 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SSCP Security Parent S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011154702/16.

(110179848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Stars Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 127.304.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STARS ESTATE S.A.

Régis DONATI / Jacopo ROSSI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011154703/12.

(110180320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Stars Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 127.304.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STARS ESTATE S.A.

Régis DONATI / Jacopo ROSSI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011154704/12.

(110180321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Sun Hellas Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.228.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011154706/10.

(110179911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Symbionics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 47.462.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14. Novembre 2011.

Référence de publication: 2011154707/10.

(110180288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

T.C.M., Société Anonyme.

Siège social: L-9773 Troine, Maison 31.

R.C.S. Luxembourg B 43.037.

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 11/11/2011.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2011154709/13.

(110179750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Time-Classics AG, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 26, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 102.697.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 novembre 2011.

Référence de publication: 2011154710/10.

(110179530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Todi Bro. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5441 Remerschen, 10, Wisswee.

R.C.S. Luxembourg B 164.309.

AUSZUG

Aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates vom 20.10.2011 geht hervor, dass Herr Toni Srbinovski, wohnhaft in D-67677 Enkenbach-Alsenborn, Fritz-Ullmayer-Ring 82, zum Delegierten des Verwaltungsrat (Administrateur-Délégué) ernannt und mit der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft beauftragt wurde. Er kann die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift vertreten. Für alle die tägliche Geschäftsführung betreffenden Geschäfte ist die Unterschrift von Herrn Toni Srbinovski jedoch zwingend erforderlich.

Das Mandat des Delegierten des Verwaltungsrates endet mit der jährlichen Hauptversammlung des Jahres 2017.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remerschen, den 09.11.2011.

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2011154711/17.

(110180133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

TransEuropean Property Holdings (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 95.629.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 9 novembre 2011

L'associé unique décide de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.

L'associé unique décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans, à partir de la date de la publication des présentes dans le Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, à l'adresse suivante: 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2011154712/18.

(110179682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Starlight Holdings (Lux) USD S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 164.463.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the thirty-first of October.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

Starwood Capital Operations, LLC, a Limited Liability Company under the laws of the State of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, in the City of Wilmington, County of New Castle, here represented by Mr Thierry DRINKA, with professional address at 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Greenwich CT (USA) on October 12th, 2011.

The beforesaid proxy, being initialled “ne varietur” by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following bylaws of a “société à responsabilité limitée” which it declares to incorporate.

Name – Registered office – Object – Duration

Art. 1. There is hereby formed a “société à responsabilité limitée”, limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company’s name is “Starlight Holdings (Lux) USD S.à r.l.”

Art. 3. The Company’s purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial and other, Luxembourg or foreign enterprises.

The Company’s purpose is, in particular, to generate significant returns for its shareholders by

(i) locating, analyzing, investing in, acquiring, holding, originating, maintaining, operating, leasing, managing, developing, improving, mortgaging, encumbering, and selling for profit equity and debt interests in real estate and in securities and other interests related to real estate, including, without limitation, developable land, rental apartment buildings, office properties, retail properties, industrial properties, research and development properties, hotels, resorts and destination complexes, timeshares, motels and other lodging facilities, mixed use properties, telco properties and zoned residential land and debt instruments secured by real estate or by interests in such real estate,

(ii) participating as a partner, owner or investor in or lender to other general or limited partnerships, limited liability companies, corporations or other vehicles or Persons, the business of which is related to real estate including, without limitation, the ownership, sale, leasing, financing, development and/or management thereof or the provision of services thereto, and

(iii) engaging in all other activities related or incidental thereto.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances, such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital – Shares

Art. 8. The Company's capital is set at USD 20,000 (twenty thousand US Dollars), represented by 500 (five hundred) shares of USD 40 (forty US Dollars) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. Shares may not be transferred inter vivos to shareholders or non shareholders unless members representing all of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the coordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a unanimous resolution of the shareholders.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board or managers or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, will determine this agent's responsibilities remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company, as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The Company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or by any other suitable telecommunication/electronic means another person, as his proxy, who need not be shareholder.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever the majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on "sociétés à responsabilité limitée".

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year – Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders, which may be distributed to the shareholders pro-rata (in accordance with their respective participations in the share capital of the Company) unless otherwise provided in an agreement among the shareholders to be entered into from time to time.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or the general meeting of shareholders; and

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Winding-up – Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the Company unless otherwise provided in an agreement among the shareholders to be entered into from time to time.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown to the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on December 31st, 2012.

Subscription – Payment

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by Starwood Capital Operations, LLC prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of USD 20,000 (twenty thousand US Dollars) is as now at the disposal of the Company proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,400 (one thousand four hundred euro).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the abovenamed person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration:

a. Mr Jerome SILVEY, with professional address at 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, USA, born in Pennsylvania (USA) on June 27th, 1957; and

b. Mr Thierry DRINKA, with professional address at 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg, born in Laon (France) on October 11th, 1968.

In accordance with article eleven of the by-laws, the Company shall be bound by the sole signature of any member of the board of managers or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at 4, rue Dicks, L1417 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le trente et un octobre.

Par devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Starwood Capital Operations, LLC, une Limited Liability Company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, dans la ville de Wilmington, Comté de New Castle, ici représenté par Monsieur Thierry DRINKA, avec adresse professionnelle au 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Greenwich CT (USA) le 12 octobre 2011.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination – Siège – Objet – Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination sociale de la société sera «Starlight Holdings (Lux) USD S.à r.l.».

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, qu'elles soient luxembourgeoises ou étrangères.

Plus particulièrement, la Société a pour objet de générer d'importants bénéfices au profit de ses actionnaires par

(i) La localisation, l'analyse, l'investissement, l'acquisition, la détention, l'initialisation, le soutien, le maintien, le contrôle, la location, la gestion, le développement, l'amélioration, l'hypothèque, les sûretés et garanties, la vente bénéficiaire et la conclusion d'emprunts porteurs d'intérêts relatifs à des propriétés immobilières ou titres et autres intérêts liés à l'immobilier, y inclus, sans y être limités, les terres à améliorer et développer, les immeubles de rapport et d'appartements à louer, les immeubles de bureaux, les maisons unifamiliales, les ensembles industriels, les immeubles de recherche et développement, les parcs de loisirs, ensembles et complexes hôteliers, les propriétés à temps partiels, motels et autres lieux d'hébergement, habitations mixtes, propriétés telco et terrains en zone résidentielle, et les emprunts hypothécaires ou garantis par des sûretés grevant ces droits immobiliers,

(ii) Prendre des participations en tant qu'associé, propriétaire ou investisseur ou bailleur de fonds, comme commandité ou commanditaire de société en commandite, associé de sociétés à responsabilité limitée, actionnaire de sociétés anonymes, ou autres formes juridiques de personnes morales, dont l'objet commercial est en relation avec le domaine de l'immobilier, en ce compris, sans y être limité, la propriété, la vente, la location, le financement, le développement et/ou la gestion de ceux-ci ou la prestation de services y relative, et

(iii) L'engagement et l'implication dans toute autre activité qui pourrait être liée à celles évoquées ci-avant.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital – Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à USD 20.000 (vingt mille US Dollars) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de USD 40 (quarante US Dollars) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un associé ou à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant la totalité du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution à l'unanimité des associés.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité des gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre du conseil de gérance ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour les tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société, en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décision des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors de l'assemblée générale et qu'ils ont été dûment informés de la teneur de l'agenda, l'assemblée générale peut avoir lieu sans notification préalable.

Tout actionnaire peut, à n'importe quelle assemblée générale, désigner par écrit, par fax, câble, télégramme, télex, ou par n'importe quel autre moyen de télécommunication ou électronique, une autre personne pour le représenter, qui n'est pas nécessairement un actionnaire.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou téléphone.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelque soit la portion du capital représenté.

Toutefois, si les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social – Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés au prorata de leur participation respective au capital de la Société à moins qu'un accord entre les associés n'en dispose autrement.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes aux conditions suivantes

- (i) Sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance,
- (ii) Il ressort de cet état comptable que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve,
- (iii) La décision de payer des acomptes sur dividendes est prise par l'associé unique ou par les associés réunis en assemblée générale,
- (iv) Une assurance suffisante a été obtenue que les droits des créiteurs de la Société ne sont pas menacés.

Dissolution – Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société à moins qu'un accord entre les associés n'en dispose autrement.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Souscription – Libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Starwood Capital Operations, LLC, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de USD 20.000 (vingt mille US Dollars) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.400 (mille quatre cents euros).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a. Monsieur Jerome SILVEY, avec adresse professionnelle au 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, USA, né en Pennsylvanie (USA) le 27 juin 1957; et

b. Monsieur Thierry DRINKA, avec adresse professionnelle au 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg, né à Laon (France) le 11 octobre 1968.

Conformément à l'article 11 des statuts, la société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre du conseil de gérance ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: T. Drinka et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 03 novembre 2011. LAC/2011/48808. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Référence de publication: 2011152724/395.

(110177324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Tar Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 137.322.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011154716/10.

(110180017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Tarco Oil International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 98.358.

Le Bilan au 31.12.2010 et annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10.11.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011154717/10.

(110180146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

TBU-4 International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 113.920.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TBU-4 International S.A.
Naïm Gjonaj / Pierre Stemper
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011154719/12.

(110179780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

TC Private Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 147.964.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011154720/10.

(110179790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

TDAFC (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 94.604.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011154722/14.

(110180050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Terryhold S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 26.480.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011154723/9.

(110180302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Thekla S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.113.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/11/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011154724/10.

(110179768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.
